DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-233

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Afin de garantir la sécurité des travaux de taille de haie et de nettoyage par les services municipaux du parking de l'école de Musique, rue de l'Eglise à Wormhout,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking de l'école de Musique, **et ce**, **le lundi** 30 octobre 2023 de 7h à 17h.

<u>ARTICLE 2</u>: Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services municipaux de la commune.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4</u> : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 24/10/2023

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 24/10/2023 Le Maire.



